

CONCERNE TOUS LES ELEVES

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

FRAIS SCOLAIRES 2017 - 2018

Voici les différents frais qui vous seront réclamés pour l'année scolaire prochaine :

1. Prêt du livre - photocopies - documents administratifs activités sportives

Conformément à l'article 100 du Décret « Missions » du 24/07/1997 le montant réclamé pour l'année scolaire 2017 - 2018 est de **80 €** pour tous les élèves.

Cette somme couvre :

- ✓ Pour 20 € : les droits d'accès à la piscine et à certaines activités sportives, s'inscrivant dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- ✓ Pour 60 € : toutes les photocopies distribuées au cours de l'année scolaire (cours, notes, exercices...) y compris les droits d'auteur ainsi que le prêt de livres scolaires.

Pour votre parfaite information, les frais réclamés sont évalués par rapport au coût moyen réel de ces frais, ce qui a pour effet que le montant ne correspond pas nécessairement aux frais exacts exposés pour votre enfant, mais représente le coût moyen effectivement exposé pour un élève de l'établissement. Le livre prêté qui ne serait pas rendu en bon état en fin d'année scolaire sera facturé, aux Parents, par l'école, au prix d'achat d'un neuf !

Cette somme est à verser pour le 01 septembre au plus tard sur le compte de l'AR Namur

BE 28 0912 1202 1720

Merci de mentionner en communication

→ Le Nom et prénom de votre enfant + frais scolaire année 2017- 2018

2. Activités pédagogiques et voyages obligatoires dans le cadre des cours

Des frais complémentaires vous seront réclamés dans le cadre d'activités pédagogiques propres à chaque cours et pour les voyages obligatoires organisés dans le cadre du programme des cours prévus dans notre projet d'établissement. Des décomptes vous seront transmis en cours d'année scolaire.

Pour toute difficulté éventuelle liée au paiement de ces frais scolaires, il vous est loisible d'adresser une demande écrite motivée à la Préfète des Études afin que vous soient éventuellement accordées des facilités de paiement.

RENTÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2017

La rentrée scolaire s'effectuera à partir du 1^{er} septembre (toutes les 1^{res} années) jusqu'au 7 septembre en fonction des examens de passage et délibérations :

- Mercredi 6 septembre 2017 de 8h25 à 12h50, rue lelièvre 10 : pour toutes les 2^e années
- Jeudi 7 septembre 2017, rue du Collège, 8 à :
 - ✓ 8h25 pour les 3^{es} années
 - ✓ 9h15 pour les 4^{es} années
 - ✓ 10h05 pour les 5^{es} années
 - ✓ 11h10 pour les 6^{es} années

Fin des cours à 15h25 pour toutes les classes

Vous remerciant de la bonne attention que vous avez accordée à la présente et restant à votre disposition pour toute information complémentaire je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'expression de mon entier dévouement et vous souhaite ainsi qu'à votre enfant d'excellentes vacances !

La Préfète des Études f.f.,
Mme Fabienne VANDAMME